Ahuntsic-Cartierville
Montréal

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA23 09007

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2023, le règlement suivant :

RCA23 09007 | Règlement autorisant un emprunt de 300 000 $ pour l'acquisition de mobilier urbain (dossier 1234040011);

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 22 au 26 janvier 2024 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 1er mars 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi, et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse https://montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 6 mars 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert